

COMPTE RENDU DE REUNION DE CONSEIL

L'an deux mil quatorze, le premier décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BONNET, Maire.

La séance était publique

Etaient Présents : Mrs BONNET, Mr GERVAISE Mmes MOUTON AUGER BIAT EZCUTARI ROCHETEAU Mrs CHARLIER RENARD VIOT

Etaient Absents : Mr LEDOUX excusé

formant la majorité des membres en exercice

Monsieur Jean-Marc BONNET, Maire ouvre la séance à 20 h 40.

Monsieur Jean-Marc BONNET, Maire informe le Conseil Municipal qu'à l'ordre du jour sera rajouté De prendre une délibération pour une demande de subvention auprès du FDAIC et du DETR pour les travaux de voirie rue de Saint Arnoult à Billancelles.

Mme BIAT a été nommée secrétaire de séance

Monsieur Bonnet Jean-Marc, Maire, fait lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 06 novembre 2014

Annulation de titre pour vente maison Mr Daniel MORANCE et rétablir un nouveau titre

Monsieur Jean-Marc BONNET, Maire, informe le Conseil Municipal qu'ayant trop perçu sur la vente de la Maison de Monsieur Daniel MORANCE, le Conseil doit délibérer pour prendre la décision de faire une annulation de titre de recette d'un montant de 436.43€.

Monsieur le Maire demande également de délibérer pour établir un autre titre de recette au compte 7718 pour 406.15 Euros pour la vente de la Maison de Monsieur Daniel MORANCE.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil Municipal

Décide d'approuver l'annulation du titre de recette d'un montant de 436.43€ pour la vente de la Maison de Monsieur Daniel MORANCE et d'établir un nouveau titre de recette pour la somme de 406.15€

Régime Indemnitare des agents de la commune de Billancelles

Mr le Maire rappelle la délibération du conseil syndical en date du 01/12/2009, instituant l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) pour les agents de la commune :

- d'étendre le champ d'application à la filière administrative au bénéfice du personnel administratif.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil décide :

–Pour la filière administrative, au bénéfice des agents du cadre d'emploi d'administratif de 1^{ère} et 2^{ème} classe.

Les conditions d'attribution et de versement pour chaque agent, prévues dans la délibération du

Ces travaux commenceront après réception des arrêtés attributifs de subventions.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux courant 2015

Tarifs communaux 2015 Salle polyvalente

Le conseil fixe les tarifs 2015 de location de la salle Roger David

Tarifs	Commune	Hors commune
Salle	96.00€	192.00€
Cuisine	48.00€	60.00€
Vin d'honneur	28.00€	56.00€
Réunion	25.00€	50.00€
Supplément tables ovales	3.50€/table	7.00€/table
Ménage	20.00€/h X 2	20.00€/h X 2
Verres	0.10€/u	0.20€/u
Remplacement des verres cassés	2.00€/pièce	2.00€/pièce
Location 2 ^{ème} journée	½ tarif	½ tarif
Caution	500.00€	500.00€
Acompte réservation	95.00€	95.00€

Tarifs communaux 2015/Cimetière

Le conseil fixe les prix 2015 des concessions et taxes dans le cimetière communal

Concessions Trentenaires	179 €
Cinquantennaires	357 €
Columbarium/30 ans	614 €
Taxes Inhumation	82 €
Exhumation	82 €
Urne	82 €
Jardin du souvenir	31 €

Indemnité kilométrique 2014

La commune ne possédant pas de véhicule de transport, Mr le Maire indique que l'employée communale utilise son véhicule personnel pour les besoins de la commune.

Le conseil décide donc de lui attribuer une indemnité kilométrique forfaitaire annuelle de 275 €uros qui sera réglée au chapitre D 011 Article 6251 du budget

Indemnité gardiennage Eglise 2014

Le conseil décide de verser à Paroisse Bonne Nouvelle de Courville s/ Eure, l'indemnité de gardiennage de l'église fixée à 119.55 €uros – taux plafond 2011 (Circulaire du 25 janvier 2011)

Divers

Monsieur Bonnet Jean-Marc, annonce à l'assemblée que pour effectuer les travaux de démolition 14 rue de l'Eglise à Billancelles, il faut avoir un coordinateur de sécurité pour pouvoir enlever l'amiante.

Monsieur le Maire annonce que le Cabinet Gilson fera les modifications sur le projet « cœur de village » aux printemps prochain.

Monsieur le Maire présente le compte rendu de la réunion des Maires :

- La préfecture ne prendra plus en charge les permis de construire, ils seront à la charge des communes pour les communes ayant un P.L.U ce sera à partir de juillet 2015 pour celles qui ont une

carte communale en 2017. A la suite de cette information la Communauté de Communes du Pays Courvillois réfléchit à l'organisation de l'instruction des permis de construire dès cette année 2015.

L'arbre de Noël de la commune aura lieu le dimanche 21 décembre 2014 après-midi à 15 h 00.

Le Vide-Grenier 2015 aura lieu le dimanche 7 juin 2015.

La séance est close à 23 h 15.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire

